

Mairie de La Tour du Pin  
6 rue de l'Hôtel de ville  
38110 La Tour du Pin

N. Réf. : DGS/YPL/GLD/ab/26-021

Affaire suivie par : Géraldine LAUT-DUTHEIL  
Direction générale des services  
04.74.83.24.47

La Tour du Pin, le 21 avril 2026

Objet : convocation conseil municipal

Madame, Monsieur, et Cher(e) Collègue,

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-10 du code général des collectivités territoriales et de l'article 2 du règlement intérieur du conseil municipal, j'ai l'honneur de vous faire connaître que le conseil municipal se réunira, le :

**Mardi 28 avril 2026 à 19 heures 30  
en salle du conseil municipal**

Le conseil municipal délibérera sur l'ordre du jour suivant :

I	Compte rendu des décisions prises par le maire (article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales)
II	Approbation des procès-verbaux des réunions du conseil municipal du 20 mars 2026 et du 2 avril 2026
	Finances
III	Budget principal – compte financier unique 2025
IV	Budget principal – affectation anticipée du résultat 2025
V	Budget principal – budget primitif 2026
VI	Budget principal - fixation des taux d'imposition 2026
VII	Budget principal – versement d'une subvention d'équilibre au budget du CCAS
VIII	Budget principal – demande de subvention maison des syndicats
	Education, jeunesse, prévention
IX	Participation aux frais de fonctionnement des classes maternelles et élémentaires de l'école privée Saint Joseph
X	Participation aux frais de fonctionnement du réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED) de l'école Thévenon de La Tour du Pin pour l'année 2025-2026
XI	Participation aux frais de fonctionnement de l'unité localisée pour l'inclusion scolaire de La Tour du Pin pour l'année scolaire 2025-2026 pour six élèves domiciliés dans des communes extérieures
XII	Participation aux frais de fonctionnement du centre médico-scolaire de l'école Thévenon de la tour du pin pour l'année scolaire 2025-2026

	Commerce
XIII	Vote de subventions aux entreprises locales
	Commande publique
XIV	Élection des membres de la commission d'appel d'offres (CAO)
XV	Élection des membres de la commission MAPA
XVI	Constitution de la commission de délégation de service public
	Ressources humaines
XVII	Fixation du nombre de représentants du personnel au comité social territorial commun à la ville et au CCAS de La Tour du Pin – maintien du paritarisme et décision de recueil de l'avis des représentants de la collectivité


Vous trouverez, ci-joint, un exemplaire du rapport de présentation.

En application des dispositions de l'article L 2121-20 du code général des collectivités territoriales et de l'article 14 du règlement intérieur, un conseiller municipal empêché d'assister à une séance peut donner à un collègue de son choix pouvoir écrit de voter en son nom, un même conseiller ne pouvant être porteur que d'un seul pouvoir.

Comptant sur votre présence et vous en remerciant,

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur et Cher(e) Collègue, l'expression de mes sentiments distingués.

Le maire,



Yoann Platel Liandrat

